

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rosalie Charron

<https://www.cadre21.org/membres/420f17a69894d9f52ce680a2>

Date d'obtention : 2023-11-13 23:38:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode efficace, sécuritaire et bienveillante pour les victimes. Elle permet de travailler en partenariat rapidement avec le service de police, recueillir l'ensemble des informations de façon légale et complète.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle permettra de faire l'intervention de façon rapide, sécuritaire et dans le respect de l'intégrité des victimes. La trousse permet d'avoir un protocole claire afin de consigner toutes les informations dans un même document sans oublier d'informations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il ne faut JAMAIS regarder le contenu du cellulaire, faire preuve de bienveillance, de respect et sans jugement. Offrir aux victimes et aux personnes concernées une sécurité, du soutien et de la sensibilisation.